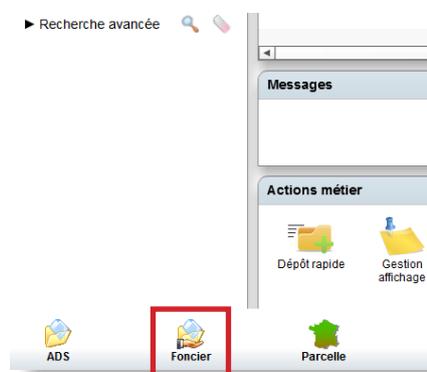


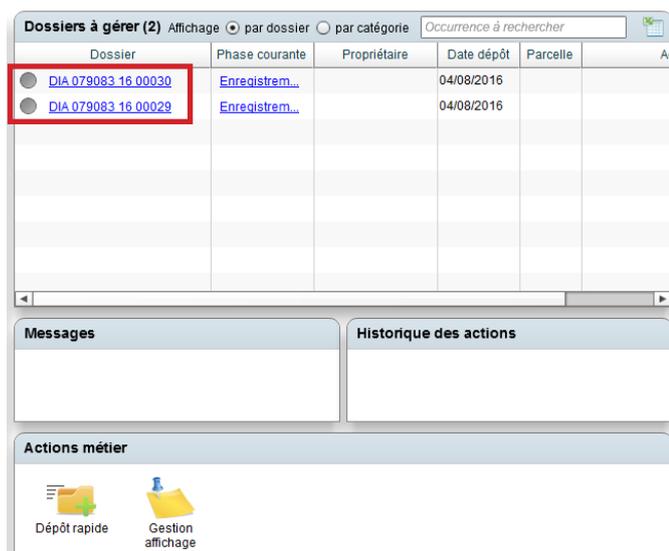
Compléter les informations de la décision

1. Dans le Bandeau d'accès en bas, cliquer sur « **Foncier** ». Le module foncier permet de gérer :

- les dossiers d'acquisition (ACQ),
- les baux et fonds commerciaux (BFC),
- les cessions (CES),
- les déclarations d'intentions d'aliéner (DIA).



2. Les dossiers fonciers en cours s'ouvrent ce qui permet de suivre les dossiers DIA en cours.



Déposer une DIA

1. Cliquer sur l'action métier « **Dépôt rapide** ». La fenêtre « **Création d'un nouveau dossier** » s'ouvre.
2. Renseigner les informations.
3. Cliquer sur « **Valider** ». Le dossier est créé et une fenêtre s'ouvre en indiquant le numéro de dossier.
4. Cliquer sur « **Editer** » pour éditer un récépissé de dépôt ou sur « **Ouvrir** » pour compléter le Cerfa.



Saisir une DIA

Dans la phase « **Enregistrement** », dans l'étape « **Cerfa** », cocher « **Déclaration d'intention d'aliéner un bien** » ou « **demande d'acquisition d'un bien** ».

Saisir toutes les étapes :

- L'enregistrement du Cerfa.
- La pré-étude avec la description des biens.



DIA DIA 079083 16 00031

Enregistrement Cerfa

Déclaration d'intention d'aliéner un bien

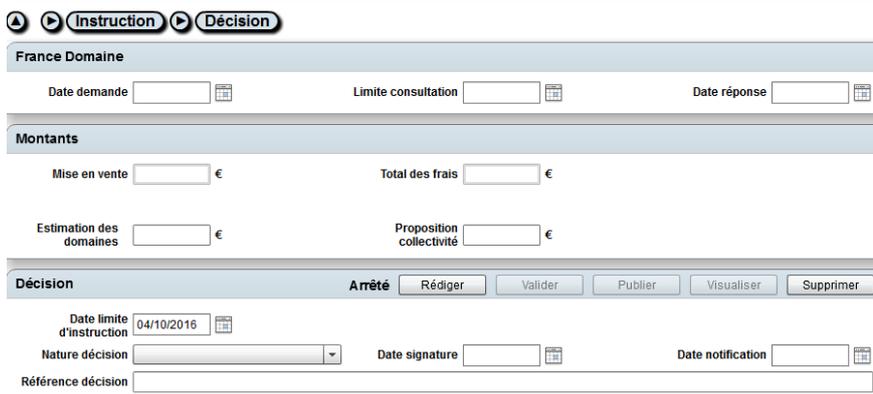
Demande d'acquisition d'un bien

Saisir la décision dans l'étape Instruction

1. Dans la phase « **Instruction** », cliquer sur « **Décision** » :

- La rubrique des montants permet de renseigner les propositions de montant.
- La rubrique des décisions permet de renseigner les informations attachées à l'arrêté.
- À remplir également dans le cas d'une consultation de France Domaines.

2. Cliquer sur « **Rédiger** » pour rédiger l'Arrêté de Préemption ou de Renonciation.



France Domaine

Date demande Limite consultation Date réponse

Montants

Mise en vente € Total des frais €

Estimation des domaines € Proposition collectivité €

Décision Arrêté Rédiger Valider Publier Visualiser Supprimer

Date limite d'instruction 04/10/2016

Nature décision Date signature Date notification

Référence décision

Saisir la phase Préemption

1. Dans la phase « **Préemption** », cliquer sur « **Suivi des transactions** » et compléter les informations.
 - Cette étape permet de garder une trace de la transaction en plusieurs étapes.
2. Dans la phase « **Préemption** », cliquer sur « **Acte** » et compléter les informations.
 - Cette étape permet de renseigner les informations de l'acte notarié.
3. Dans la phase « **Préemption** », cliquer sur « **Entrée en jouissance** » et compléter les informations.



Enregistrement

Pré-étude

Instruction

Préemption

Suivi de transaction

Acte

Entrée en jouissance

Compléments

Les fiches astuces du SIGil'urba sont disponibles en ligne sur notre site Internet : www.sieds.fr